CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ HONGDA LIUJIU MALI-SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2 (SECTEUR DE DIATA MOUSSALA-NORD, CERCLE DE KENIEBA, REGION DE KAYES)

ENTRE:

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « l'État », représenté par le ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Monsieur Lamine Seydou TRAORE,

ET

La SOCIÉTÉ ci-après dénommée « HONGDA LIUJIU MALI-SARL », Représentée par Monsieur Zeng GAO, le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la SOCIÉTÉ HONGDA LIUJIU MALI-SARL.

L'État et la SOCIÉTÉ HONGDA LIUJIU MALI-SARL étant ci-après collectivement désignés les « Parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'État est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la SOCIÉTÉ HONGDA LIUJIU MALI-SARL détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de Diata Moussala-Nord Cercle de Kenièba, Région de Kayes visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties

ATTENDU QUE la SOCIÉTÉ HONGDA LIUJIU MALI-SARL en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la SOCIÉTÉ HONGDA LIUJIU MALI-SARL détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :



Direction Nationale de la Géologie et des Mines B.P. 223 Route de Sotuba

Tél: 20 21.78.81/20 21.78.82/20 21.78.88. Fax: 20 21.79.32

E-mail: dngm@afribone.net.ml Site Web: www.dngm.net Bamako, République du Mali.

Tout changement d'adresse doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais par une Partie à l'autre.

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

- La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.
- 49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.
- 49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le. 16 DEC 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

POUR LA SOCIÉTÉ HONGDA LIUJIU MALI-SARL

LE MINISTRE DES MINES,

DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

LE GÉRANT

Lamine Seydou TRAORE

Zeng GAO

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de Diata Moussala-Nord

- Le point A : Intersection du parallèle 13°59'27''N et du méridien 11°50'14"W

 Du point A au point B suivant le parallèle 13°59'27''N
- Le point B : Intersection du parallèle 13°59'27''N et du méridien 11°46'41"W

 Du point B au point C suivant le méridien 11°46'41"W
- Le point C : Intersection du parallèle 13°59'03"N et du méridien 11°46'41"W

 Du point C au point D suivant le parallèle 13°59'03"N
- Le point D : Intersection du parallèle 13°59'03"N et du méridien 11°46'00"W

 Du point D au point E suivant le méridien 11°46'00"W
- Le point E : Intersection du parallèle 13°58'07''N et du méridien 11°46'00"W

 Du point E au point F suivant le parallèle 13°58'07''N
- Le point F: Intersection du parallèle 13°58'07''N et du méridien 11°48'30"W

 Du point F au point G suivant le méridien 11°48'30"W

- Le point G : Intersection du parallèle 13°57'05"N et du méridien 11°48'30"W

 Du point G au point H suivant le parallèle 11°57'05"N
- Le point H : Intersection du parallèle 13°57'05"N et du méridien 11°50'14"W

 Du point H au point A suivant le méridien 11°50'14"W

Superficie: 25 Km²

ANNEXE II:

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LE PERIMETRE DE DIATA MOUSSALA-NORD

A. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année:

- 1. Compilation des données existantes (SYSMIN);
- 2. Logistique et matériel de prospection et campement
- 3. Elaboration et mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impact Environnemental et Social;
- 4. Echantillonnage géochimique sol (400 m x 100 m): 600 échantillons;
- 5. Cartographie et Echantillonnage des sites d'orpaillage : 50 échantillons ;
- 6. Géophysique aéroportée (drone);
- 7. Cartographie géologique et régolithique du permis ;
- 8. Sondage à la tarière : 300 m, 300 échantillons ;
- 9. Analyse des échantillons : 950.

Deuxième année:

- 1. Logistique et matériel de prospection et campement ;
- 2. Echantillonnage géochimique sol additionnel (100 m x 50 m et 50 m x 50 m): 300 échantillons;
- 3. Géophysique au sol (IP) (15 km linéaires);
- 4. Cartographie géologique détaillée de certaines zones ;
- 5. Sondage AC: 1000 m pour 1 000 échantillons;
- 6. Analyse des échantillons : 1 300 ;
- 7. Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social.

Troisième année:

- 1. Logistique et matériel de prospection et campement ;
- 2. Echantillonnage géochimique sol additionnel (50 m x 50 m) : 200 échantillons ;
- 3. Levé géophysique (IP) : (10 km linéaires) ;
- 4. Sondage AC (500 m pour 500 échantillons);
- 5. Sondage RC (1 000 m pour 1 000 échantillons);
- 6. Analyse des échantillons (1 700);
- 7. Test métallurgique;
- 8. Evaluation des ressources;
- 9. Etude de préfaisabilité;
- 10. Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social.

B. COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER Première année :

Nº	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Administration et Personnel	10 000 000
2	Compilation des données SYSMIN existantes	300 000
3	Logistique et Matériel de prospection et campement	8 000 000
4	Carburant (2 500L)	1 462 500
5	Elaboration et mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	3 000 000
6	Echantillonnage géochimique sol (400 m x 100 m): 600 échantillons	2 500 000
7	Cartographie et Echantillonnage des sites d'orpaillage : 50 échantillons	1 000 000
8	Géophysique aéroportée (drone)	5 000 000
9	Cartographie géologique et régolithique du permis	1 500 000
10	Sondage à la tarière : 300 m, 300 échantillons	5 000 000
11	Analyses des échantillons prélévés (950)	19 200 000
	56 962 500	

Deuxième année :

Nº	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Administration et Personnel	10 000 000
2	Logistique et Matériel de prospection et campement	8 000 000
3	Carburant (3 000L)	1 755 000
4	Echantillonnage géochimique sol additionnel (100 m x 50 m et 50 m x 50 m) : 300 échantillons	2 000 000
5	Géophysique au sol (IP) (15 km linéaires)	5 000 000
6	Cartographie géologique détaillée de certaines zones	1 500 000
7	Sondage AC: 1 000 m pour 1 000 échantillons	25 000 000
8	Analyse des échantillons : 1 300	10 400 000
9	Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	3 000 000
	Total Deuxième Année	66 655 000

Troisième année:

Nº	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Administration et Personnel	12 000 000
2	Logistique et Matériel de prospection et campement	6 000 000
3	Carburant (6 000L)	3 510 000
4	Levé géophysique (IP) : (10 km linéaires) ;	3 000 000
5	Echantillonnage géochimique sol additionnel (50 m x 50 m) : 200 échantillons	1 500 000
6	Sondage AC (500 m pour 500 échantillons)	15 000 000
7	Sondage RC (1 000 m pour 1 000 échantillons)	45 000 000
8	Analyse des échantillons prélévés: (1 700)	13 600 000
9	Test métallurgique	3 000 000
10	Evaluation des ressources	8 000 000
11	Etude de préfaisabilité	5 000 000
12	Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	4 000 000
	Total Troisième Année	119 610 000

COÛT TOTAL (en F CFA) = Total Première Année + Total Deuxième Année + Total Troisième Année	243 227 500
--	-------------

